

A mon avis, le rapport du comité ne s'attache pas suffisamment à la milice et à la réserve. Si nous n'avons pas consacré plus d'attention à ces deux catégories, c'est parce que le comité de la Chambre des communes vient de publier un rapport intitulé «Action pour les réserves», qui étudie plus en profondeur cette question. Je souhaiterais que l'on lise notre rapport conjointement avec les recommandations du comité de l'autre endroit sur ce sujet.

Je vais lire la recommandation n° 14 qui porte sur les cadets et qui reflète une opinion extrêmement importante, à mon sens, à laquelle les Canadiens songent peu ou qu'ils comprennent mal.

Le sous-comité recommande d'entériner le mouvement des cadets, en raison de son importance pour la jeunesse canadienne; le gouvernement et la population devraient lui apporter leur appui moral et matériel dans la mesure du possible.

Voici la phrase sur laquelle j'attire votre attention:

Nous devrions tous nous rappeler que ce mouvement contribue à former de bons citoyens, à développer la discipline et des qualités de chef et à encourager des attitudes positives envers les forces armées.

Autrement dit, honorables sénateurs, le corps des cadets offre bien des avantages pour un pays comme le Canada, car il contribue à former de bons citoyens et à leur faire adopter de bonnes attitudes.

Vous constaterez également, si vous lisez attentivement le rapport, que nous n'avons pas pu recommander pour le moment d'augmenter les effectifs du Commandement maritime, dont il est question dans la recommandation n° 9, ni ceux du Commandement aérien, dont il est question dans la recommandation n° 12. Nous avons formulé ces recommandations parce que, à notre avis, la situation du matériel est si déplorable qu'il est inutile de recruter de nouveaux effectifs tant que l'on n'aura pas amélioré l'équipement dont disposent ces deux importants commandements. Heureusement, il y a de l'espoir. Le rééquipement se fait attendre depuis longtemps, cependant, et le délai auquel nous devons encore faire face est terriblement long.

Il m'est inutile d'en dire davantage, honorables sénateurs. Le sous-comité de la défense nationale examine à l'heure actuelle le Commandement maritime et il va s'attacher particulièrement aux questions de matériel, dont je viens de parler.

Je voudrais conclure en disant que, malgré les pénuries regrettables d'effectifs et de matériel que connaissent nos Forces armées, pour ma part, en tant que membre du comité—et je pense que mes collègues seront d'accord avec moi sur ce point—j'ai été agréablement surpris par le bon moral et la détermination qu'ont manifestés les officiers qui ont comparu devant le comité. Il se peut que le moral et la motivation ne soient pas aussi élevés chez les officiers, sous-officiers et simples soldats des rangs inférieurs que chez les hauts gradés, mais nous avons été impressionnés par la classe et la qualité

des militaires qui se sont présentés devant le comité et surtout par la motivation et la détermination dont ils ont fait preuve.

● (1520)

Honorables sénateurs, je crois que ce rapport dit des choses qui devaient être dites au sujet de nos forces armées et j'espère, comme je l'ai dit au début de mon discours, que nos recommandations ne seront pas tout simplement écartées par le gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, certes je n'ai pas l'intention d'intervenir dans le présent débat, mais je rappelle qu'il est ouvert à tous et surtout au président du sous-comité. Si quelqu'un veut prendre la parole, je la lui cède donc volontiers. Un délai d'au moins une semaine s'impose, et si personne ne manifeste le désir de participer, le sénateur Lafond voudra sans doute clore le débat.

L'honorable Paul C. Lafond: Honorables sénateurs, bien qu'il ne soit pas présent aujourd'hui, je crois que le sénateur Thompson désire participer au débat.

(Sur la motion du sénateur Frith, au nom du sénateur Thompson, le débat est ajourné.)

LE LOGEMENT

AUTORISATION AU COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE DE FAIRE UNE ÉTUDE

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement), propose, au nom de l'honorable Salter A. Hayden et conformément à l'avis déposé le 16 mars:

Que le comité permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier la teneur du bill C-89, intitulé: «Loi modifiant la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement», avant que ce bill ou les questions s'y rattachant ne soient soumis au Sénat.

—Les honorables sénateurs se rappelleront que l'avis de motion a été donné hier, mais que la permission n'a pas été accordée parce que le sénateur Smith, entre autres, voulait pouvoir prendre connaissance du projet de loi, dont le texte, j'ignore pourquoi, ne se trouvait pas sur nos pupitres. Après m'être renseigné auprès du service de distribution, j'ai appris que le projet de loi avait été diffusé il y a quelque temps, de la façon normale. Autrement dit, chaque sénateur en avait un exemplaire dans sa case; ensuite, on l'a apporté à son bureau ou sa secrétaire est allée le chercher. Évidemment, cela ne règle pas le problème qui se posait quand on a soulevé la question mais, à mon avis, cela règle le problème pour l'instant. Je demanderais donc qu'on adopte la motion visant à autoriser le comité du sénateur Hayden à procéder à l'étude anticipée de ce bill. Le vote sur la motion vise tout simplement à l'autoriser à le faire. Je sais que le sénateur Hayden aimerait connaître l'opinion des honorables sénateurs quant au moment le plus propice où cette étude pourrait commencer, afin qu'ils aient assez de temps pour examiner le bill d'avance s'ils le désirent.